

Paris, le 4 juillet 2013

# Décryptage

## 1. L'INTÉRESSEMENT

### Le forfait social c'est quoi ?

- C'est une loi qui date du 17 décembre 2008 (Articles L137-15 à L. 137-17 du Code de la Sécurité sociale créés par l'article 13 de la loi n° 2008-1330).

- **Le forfait social est une contribution à la charge de l'employeur** qui concerne les éléments de rémunération ou gains qui sont exonérés de cotisations de sécurité sociale tout en étant assujettis à la CSG (la participation et l'intéressement en ce qui nous concerne).

- Le taux du forfait social est passé de 8% à 20% par décision du gouvernement le 1<sup>er</sup> août 2012.

### Négociation déloyale de la part de la direction.

- La direction s'est bien gardée de nous signaler que, d'après les termes de l'accord, le forfait social sera à la charge des salariés (clause totalement illégale d'après l'URSSAF). Le taux du résultat d'exploitation à redistribuer aux salariés passe donc de 8,22% à 6,5%, ce qui n'a plus rien à voir avec nos revendications de départ.

- L'expert-comptable n'est en aucun cas responsable : cela ne relève pas de ses prérogatives. C'est du domaine du juridique (d'où la question : "Pourquoi l'avocate du Comité d'Entreprise n'a rien vu ?"). De fait le tribunal de grande instance reste seul compétent en la matière pour trancher ce type de litige.

## 2. LA DETTE

### Renégociation de la dette.

- Elle se soldera obligatoirement par un succès car le groupe est viable (rapport rendu par l'expert-comptable) et ne risque pas de déposer le bilan. Malgré un jeu de piste mis en place par la direction, il semblerait bien que la société INFOPRO Digital ([www.infopro-digital.com](http://www.infopro-digital.com)) fusionne avec le Groupe Moniteur - selon la «Lettre de l'expansion» du 17 juin 2013 :

#### LE MONITEUR : IL POURRAIT FUSIONNER AVEC INFOPRO

- L'éditeur du Moniteur des travaux publics et du bâtiment et de La Gazette des communes, détenu par Bridgepoint, serait sur le point d'aboutir sur la renégociation entamée fin 2012 de la dette de sa structure de tête, Info services holding, évaluée à 180 millions d'euros.
- L'accord avec les 17 banques du groupe, négocié avec l'appui d'un conciliateur nommé par le tribunal de commerce de Paris, comprendrait l'annulation d'une partie importante de la dette. Il s'accompagnerait de l'apport de capitaux en provenance d'Infopro Communications, éditeur de L'Usine nouvelle et LSA. Objectif : fusionner les deux entités pour créer le premier groupe de presse professionnelle français, dont la taille accorderait aux banques de meilleures garanties sur les capacités de remboursement de l'endettement.
- Dans ce cadre, les actionnaires d'Infopro— le management, piloté par Christophe Czajka, et le fonds Apax Partners — devraient détenir une part majoritaire du capital du nouvel ensemble ainsi constitué.

### Dans l'attente du feu vert des banques

A priori, ce projet pose encore problème aux 17 banques qui doivent vérifier si cette fusion rapportera plus d'argent qu'elle n'en coûtera. C'est la raison pour laquelle la direction joue les prolongations jusqu'à mi-juillet avant d'annoncer la couleur.

### Que se passera-t-il ensuite ?

Une fusion entraîne quasi systématiquement la remise à plat de tous les accords signés dans l'entreprise absorbée (nous) : participation-intéressement, mutuelle... et ce, afin d'harmoniser les acquis pour que l'ensemble des salariés des entités réunies soient logés à la même enseigne.

### La mobilisation est plus importante que jamais.

Il est par conséquent fondamental de bien comprendre qu'une solidarité massive sera déterminante à l'avenir, afin de mettre en place de futurs accords dignes et décents dans le cadre de véritables négociations. Certains pensent à tort que cela ne sert à rien de se mobiliser : les récents événements ont montré le contraire et à la direction qu'elle avait en face d'elle non pas des moutons mais des femmes et des hommes sensés qui n'acceptent pas tout et n'importe quoi sans broncher !



Le syndicat que la Direction  
n'arrive pas à faire taire